

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE BANDJA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

BANDJA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

**N°13 BIS /AONO/C-BDJA/SG/SIGAM/CIPM-BEC/2024 DU 04 JUILLET
2024 RELATIF A LA CREATION D'UN ESPACE VERT DANS LA
COMMUNE DE BANDJA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE
L'OUEST.**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA REPUBLIQUE DU
CAMEROUN - EXERCICE 2024 ET SUIVANTS,
IMPUTATION BUDGETAIRE : 58 28 002 06 641720 464211 931**

Les entreprises intéressées sont invitées à participer à l'Appel d'Offres National Ouvert défini ci-dessous, lancé par le Gouvernement de la république du Cameroun représenté par le Maire de la commune de Bandja, Autorité Contractante.

1- OBJET :

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) 2024, Le Maire de la Commune de Bandja lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour le compte du MINEPDED, **création d'un espace vert dans la Commune de BANDJA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE L'OUEST.**

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations objet de la présente consultation concernent essentiellement les œuvres à savoir :

- L'installation de chantier ;
- L'implantation
- Aménagement du site ;
- Construction des bordures ;
- Pose des pavés ;
- Pose des bancs publics ;
- Aménagement et épandage de la terre noire ;
- Plantation des fleurs et arbre décoratif.
- Plantation du gazon ;
- Installation des Lampadaires.

3- Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet

du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4-Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un lot.

5-Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

10 000 000 (dix millions de) Francs CFA.

6-Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises de création et d'entretien des espaces vert de droit Camerounais ou tout autre groupement impliquant des opérateurs Camerounais, assujettis. (Travaux publics, bâtiment etc.).

7-Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2024.

8-Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie selon le modèle indiqué dans le DAO par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce12 du DAO, d'un montant de **200 000 (Deux cent mille) FCFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour le(s) Soumissionnaire(s) n'ayant pas été retenu(s). Dans le cas où le Soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9-Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Bandja, dès publication du présent avis.

10-Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Bandja (service du SIGAMP) sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette Municipale de Bandja d'une somme non remboursable de **20 000 (vingt mille) francs CFA.**

11-Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées commet elles devront parvenir à la Commune de Bandja (service du SIGAMP) au plus tard le **06 AOÛT 2024 à 10 h 00 min**, heure locale et devra porter la mention :

« AVIS D'APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE »

**N°13 BIS/AONO/C-BDJA/SG/SIGAM/CIPM-BEC/2024 DU 04 JUILLET
2024 RELATIF A LA CREATION D'UN ESPACE VERT DANS LA
COMMUNE DE BANDJA, DEPARTEMENT DU HAUT NKAM, REGION DE
L'OUEST.**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) 2024
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12-Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13-Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu **le 06 Août 2024** à 11 heures 00 min par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics sis à la Commune de Bandja.

Seuls les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14-Critères d'évaluation

a) Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

1. Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
2. Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
3. Dossier administratif incomplet ou non conforme 48 h après l'ouverture,
4. Note technique inférieur à 89,47% soit (17 OUI sur 19)
5. Offre financière incomplète,
6. Absence d'un prix unitaire quantifié,
7. Présence dans le répertoire des entreprises défailtantes publié par le MINMAP
8. Absence de quittance d'achat du DAO à l'ouverture.

b) Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats sont portés sur:

Présentation de l'offre ;

Expérience ;

Personnels ;

Méthodologie ;

Matériels ;

15-Attribution

L'autorité contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été

évaluée la moins disante et remplissant, conformément au Dossier d'Appel d'Offres, les capacités techniques et financières requises. Les Soumissionnaires présentant des offres aberrantes (anormalement basses) seront disqualifiées suivant la procédure réglementaire prescrite à savoir l'obtention de l'avis de l'ARMP après avoir au préalable interrogé le Soumissionnaire concerné.

L'attributaire du marché est invité à se présenter dès signature de la décision d'attribution, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent et sous peine d'annulation de ladite décision d'attribution, à la commune de Bandja (SIGAMP) pour l'établissement et la souscription de son marché.

16-Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la commune de Bandja (SIGAMP), dès publication du présent avis.

N.B : Toute tentative de corruption avérée ou fait de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au ministre délégué à la présidence de la république chargé des marchés publics avec copie au président national anti-corruption (CONAC) au numéro vert suivant : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou contacter la CONAC au numéro vert : 1517

Copie :

- ARMP/OU (pour publication et archivage);
 - MINMAP (pour information) ;
 - DDMINEPAT/HNK (pour information) ;
 - DDMINEPDED HNK/(pour information) ;
 - Président CIPM/BDJA (pour compétence) ;
- Archive/affichage.

